

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 26 SEPTEMBRE 2020

**CONVOCATION : 18 septembre 2020**

**EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : 13**

**VOTANTS : 15**

L'an deux mil vingt, le vingt-six septembre à 9h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. BETHENOD Bruno, maire.

Présents : M. BETHENOD Bruno, Mme DESCHAMPS Martine, M. BORRON Patrick, M. MOYEMONT Thierry, M. SALIN Jean-Yves, M. NAUDIN Bertrand, M. SALIN Jean-François, Mme CECCALDI Céline, Mme Béatrice SOLEYAN, M. Sylvain ROY.

Absents excusés : M. Christophe JOUVENEL donne pouvoir à Mme CECCALDI, M. Gérard PONSOT donne pouvoir à M. BETHENOD

### ORDRE DU JOUR

- Désignation des membres des commissions communales
- Décision modificative comptable n°2/2020
- Résiliation de l'abonnement à « bulletin annoté lois et décrets »
- Travaux de voirie
- Convention entre l'université de Bourgogne et l'école d'Arceau
- Réflexion sur les projets futurs
- Questions diverses

Madame Martine DESCHAMPS est élue secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 JUILLET 2020

Le compte rendu du 28 juillet est approuvé.

## DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES n°20092601

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer six commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

**La Commission enfance jeunesse animations** regrouperait les thématiques de l'éducation, de la petite enfance, de la culture, de l'animation socioculturelle, des sports, de la jeunesse, des loisirs.

**La Commission des solidarités - manifestations** traiterait des dossiers relevant des seniors, des affaires sociales, de la santé, des manifestations-réceptions (semaine bleue...)

**La Commission de l'environnement** serait dédiée à l'examen des dossiers relevant des bois et espaces verts, des bassins-rivières, des chemins, de la réglementation Sécurité civile et risques majeurs, ainsi que des dossiers liés à la circulation et à la propreté.

**La Commission des finances et du développement** traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : achat et commande publique, finances et fiscalité, patrimoine, travaux sur infrastructures.

**La commission aménagement urbanisme** traiterait des dossiers relevant de l'urbanisme, de l'habitat et du foncier, travaux sur les bâtiments, travaux de restauration

**La Commission communication** regrouperait l'élaboration du bulletin municipal, des flashes, du site internet et des systèmes d'information à la population.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. 2121-21 du CGCT). Toutefois le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de une à six commissions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres de commissions communales,

**ADOpte** la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission enfance jeunesse animations
- 2 - Commission des solidarités
- 3 - Commission de l'environnement
- 4 - Commission des finances et du développement

- 5 - Commission aménagement urbanisme

- 6 – Commission communication

**DECIDE** que chaque membre peut faire partie de une à six commissions

**DESIGNE**, après appel à candidatures, au sein des commissions suivantes :

<b>Commission enfance jeunesse animations</b>	- Hélène CAUVET - Fanny ROCHE	- Céline CECCALDI
<b>Commission des solidarités</b>	- Béatrice SOLEYAN - Fanny ROCHE - Gérard PONSOT	- Patrick BORRON - Martine DESCHAMPS - Jean-François SALIN
<b>Commission de l'environnement</b>	- Thierry MOYEMONT - Jean-Yves SALIN - Patrick BORRON	- Sylvain ROY - Alain OCHALA - Bertrand NAUDIN
<b>Commission Finances et développement</b>	- Alain OCHALA - Christophe JOUVENEL - Martine DESCHAMPS - Sylvain ROY	- Gérard PONSOT - Bertrand NAUDIN - Jean-François SALIN
<b>Commission aménagement urbanisme</b>	- Gérard PONSOT - Christophe JOUVENEL - Bertrand NAUDIN - Patrick BORRON	- Martine DESCHAMPS - Sylvain ROY - Jean-François SALIN - Jean-Yves SALIN
<b>Commission communication</b>	- Martine DESCHAMPS - Hélène CAUVET	- Béatrice SOLEYAN - Céline CECCALDI

## **TRAVAUX DE VOIRIE -**

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif a été voté le 18 février 2020 avec essentiellement des reports de 2019 en investissement. Il distribue au conseil le rapport du BP 2020 présenté au conseil municipal le 18.02.2020.

### **Travaux de voirie 2020 :**

Monsieur le Maire propose divers travaux à inscrire au budget d'investissement :

- La ligne blanche à Arcelot
- La création d'une aire de stationnement pour l'accès à la boîte aux lettres à Arcelot
- La réfection de bordures et entrée charretière rue Claude de Mailly
- L'élargissement de places de stationnement n'est pas retenu pour des raisons techniques.

De plus, il indique que des travaux supplémentaires sont à prévoir sur le chantier actuel rue Champs Rosé,

- Création de places de stationnement sur trottoir au droit du numéro 41
- Élargissement de l'entrée charretière au droit d'un agrandissement de garage
- Divers travaux complémentaires (curage réseau EP/grille avec avaloir)

### **Travaux de voirie 2021 :**

Monsieur le Maire indique que la date limite de la campagne des projets Appels à projets voirie et Amendes de police du Département est reportée au 31.12.2020 (au lieu du 30.09) en raison de la crise sanitaire.

De ce fait, il propose d'examiner les projets 2021 afin d'établir un dossier avant la fin de l'année.

Pour les travaux structurants :

- rue du Colombier, sortie direction Arc-sur-Tille
- rue des Charmes

Pour les travaux d'entretien sur 2021/2022 :

Demander des devis pour Chemin de la la Ladrie, Ruelle d'Avot, chemin des Grands Parcours.

#### TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de création de trottoirs, aménagement et sécurisation de la rue du Colombier et de la rue des Charmes,

**AUTORISE** le Maire à demander les devis qui permettront de d'établir les dossiers de subvention et de solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Voirie et du Produit des Amendes de Police

**PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,

#### DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE n°2/2020- n°20092602

Considérant la prévision de répartition du FPIC 2020 (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Considérant que suite aux résultats de l'appel d'offres pour les travaux de voirie à Arcelot le montant des travaux est plus élevé que les prévisions,

Considérant les travaux de voirie supplémentaires décidés en investissement,

Le conseil municipal,

**DECIDE** de prévoir les crédits suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
739223		1.021,00		
6065	1.021,00			
TOTAL	1.021,00	1.021,00		

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
2315-18		42.000,00		
2313-45	42.000,00			
TOTAL	42.000,00	42.000,00		

#### RESILIATION DE L'ABONNEMENT A « BULLETIN ANNOTE LOIS ET DECRETS » n°20092603

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite résilier l'abonnement à Lois et Décrets ancien Bulletin Annoté des Lois et Décrets.

Ces bulletins sont consultables sur internet.

La demande de résiliation doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal avant le 31 décembre pour être prise en compte l'année suivante.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de résilier l'abonnement à Lois et Décrets.

## CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE ET L'ECOLE D'ARCEAU

Monsieur le Maire, dans le cadre d'un appel à projets de l'Université de Bourgogne, propose d'initier un jumelage scolaire entre l'école d'Arceau et une école arménienne dont le sujet est : « animation de séances pédagogiques centrées sur les produits laitiers fermentés de type yaourt à destination d'enfants de 8-9 ans ».

Découverte notamment du matsoun, produit laitier arménien, échange sur les habitudes alimentaires...  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de partenariat avec l'université de Bourgogne pour ce projet de jumelage entre l'école d'Arceau et une école arménienne.

**ACCEPTE** de financer ce projet pour un montant de 500 €.

## REFLEXION SUR LES PROJETS FUTURS

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur les projets futurs.

### 1- Devenir de l'école ? salle adaptée à la population, médiathèque ?

La communauté de communes du Mirebellois Fontenois va étudier le devenir des bâtiments de l'école, le besoin en salles (motricité...), la possibilité d'englober la salle à usages multiples, construire en dur, harmoniser...

La commune, pour sa part, doit étudier ce qui est le plus approprié pour les besoins d'une collectivité de 1000 habitants : conserver la salle à usages multiples actuelle ou construire un bâtiment dédié à la culture, au sport avec une pièce repas...

Il s'agit d'un dossier à projeter en commun avec la communauté de communes. Celle-ci va lancer un concours d'architecte. La commune participera à l'étude.

### 2- Les travaux routiers

- L'aménagement sécuritaire de la rue du Colombier, sortie direction Arc-sur-Tille.
- La création de liaisons douces entre les villages

Pour ce projet, il est nécessaire de prendre l'attache de la MiCA (Mission conseil du Département) ou autre, afin d'obtenir une assistance technique. Un cahier des charges devra être établi par les agriculteurs.

## REPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DE L'EGLISE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, sur le bâtiment de l'église, le projet de fabrication et pose d'une porte d'entrée, en chêne à deux vantaux, pour un montant de 6.678,00 € H.T.

**SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet Village Côte d'Or, **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune, **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce même projet,

**PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,

**DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	sollicitée	6.678,00	50 %	3.379,00
<b>TOTAL DES AIDES</b>				<b>3.379,00</b>
Autofinancement		6.678,00	50 %	3.379,00

## QUESTIONS DIVERSES

✓ Monsieur le Maire propose de racheter des masques auprès du Conseil Départemental. Le conseil municipal valide la proposition.

✓ Animations sur la commune : difficile de prévoir pour la fin de l'année.

✓ Bassin communal : un rempoissonnement sera fait.

✓ Madame ROCHE souligne que la vitesse des automobilistes, dans les villages, dans les lotissements n'est pas respectée.

La priorité à droite à l'entrée d'Arceau est dangereuse.

Monsieur le Maire indique que c'est le BABA du code de la route. Si les panneaux « stop » étaient remis en place dans la traversée d'Arceau, les automobilistes, se sentant protégés, rouleraient plus vite.

✓ M. BORRON fait état des incivilités sur la commune : dégradation du perré du pont d'Arcelot, déchets sauvages, déchets abandonnés devant les bennes à verre...

Il demande la mise en place de pierres au niveau de la place des Marronniers à Arceau. Monsieur le Maire propose de demander un devis pour des blocs béton style Lego à la société 4M Recyclage.

✓ M. NAUDIN indique qu'il serait préférable de remplacer les rochers du croisement route de Fontaine Française/ chemin de la Vignotte par un dispositif plus adapté (potelets aux normes).

Il propose de réfléchir à l'aménagement de ce croisement, très dangereux.

M. le Maire se charge de demander un devis pour des potelets.

✓ M. MOYÉMONT s'interroge quant à l'avancement de l'enquête de gendarmerie pour les déchets déposés dans le bois. Une plainte a été déposée.

Concernant les travaux d'élagage sur la commune, M. le Maire lui demande de faire établir des devis.

✓ M. Jean-François SALIN fait également état des incivilités à Arcelot, au niveau du pont et sur les propriétés privées.

La séance est levée à 12H00